



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB - 17.04.2020

Numéro de publication: BH02-0000001602

Canton: NE

Entité de publication:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation selon l'art. 153 ORC, GIG Investissements Sàrl

GIG Investissements Sàrl

CHE-109.854.575

ohne Domizil-sans domicile-senza indirizzo

2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 18.05.2020

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

La société n'a actuellement pas de domicile à son siège.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15